



Embajada de España  
KINSHASA

POUR INTRODUIRE LA DEMANDE, IL EST IMPÉRATIF D'AVOIR AU PRÉALABLE UN RENDEZ-VOUS. PRIÈRE DONC D'ÉCRIRE UN COURRIER À **emb.kinshasa.vis@maec.es** DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE 6 MOIS AVANT LA DATE PRÉVUE DE DÉPART.

## CONDITIONS VISAS COURT SÉJOUR MISSIONS RELIGIEUSES

**PHOTOCOPIES  
EN COULEUR**

1. Formulaire rempli et signé par l'intéressé.
2. Photo passeport récente: UNE.
3. Passeport avec une validité supérieure à six mois. 1
4. FRAIS ADMINISTRATIFS pour le dépôt de dossier visa Schengen : **80,00 EUROS**
5. Conditions supplémentaires:
  - Ordre de Mission de la Congrégation en RDC. 1
  - Invitation originale de la Congrégation en Espagne indiquant la période exacte d'invitation et la prise en charge éventuelle de l'intéressé(e). 1
  - Copie conforme (notaire) DNI / permis de résidence de la personne qui signe l'invitation ou la prise en charge. 1
  - Note Verbale de la Nonciature Apostolique en RDC confirmant l'identité de la personne qui sollicite le visa et son appartenance à une Congrégation en RDC. 1
6. Réservation du billet d'avion aller/retour. 1
7. Assurance médicale pour la durée du séjour (précisant l'étendue de la couverture médicale jusque 30.000€ et un numéro de téléphone valable). 1

N.B : Veuillez noter que la Police des Frontières peut systématiquement demander à tout détenteur d'un visa pour des missions religieuses les documents qui justifient le but du voyage.

*Cette liste n'est pas exhaustive, l'Ambassade se réserve le droit d'exiger tout autre document qu'elle jugera nécessaire pour l'étude du dossier*